

Date Convocation 21/02/2024	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
Date Affichage 21/02/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04	

25-RECYCLERIE - GRILLE TARIFAIRE

Rapporteur : Isabelle CADOU

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte promulguée le 18 août 2015 a pour un de ces objectifs de développer le réemploi.

La recyclerie a pour mission de promouvoir la réutilisation d'objets encore en état d'usage mais devenus inutiles pour leurs propriétaires.

Ces objets sont ensuite préparés pour être mis à la vente. Les habitants peuvent venir s'équiper en occasion, à petits prix.

Le prix est fixé selon l'état de l'objet, sa taille et ou sa revalorisation.

8 prix sont ainsi possible afin d'avoir le choix lors de l'étiquetage.

2 gammes sont identifiées : entrée de gamme et haute gamme

Pour chaque gamme, il est proposé :

- Un tarif de base
- Un tarif A Bon état, petite réfection ou moyenne taille
- Un tarif B Très bon état ou avec réfection ou de grande taille
- Un tarif C en lots ou au kg.

Il est proposé de valider la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe pour une mise en application à partir du 1^{er} janvier 2024

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à mettre en application à partir du 1^{er} janvier 2024 les tarifs annexés à la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU